



Lettre de soutien à quatre aidants solidaires poursuivis en justice à Nice

Le 10 mai 2017, Paris

Nous, représentantes d'organisations nationales venant en soutien aux personnes exilées en France, souhaitons par la présente apporter notre soutien à Daniel Oudin, Françoise Gogois, Gérard Bonnet et René Dahon, poursuivis pour aide au séjour et à la circulation de personnes en situation irrégulière et convoqués au Tribunal de Grande Instance de Nice le 16 mai 2017. Il est reproché à ces quatre personnes résidentes dans le département des Alpes Maritimes d'avoir « *facilité l'entrée, la circulation ou le séjour de 6 étrangers en situation irrégulière dont deux mineurs (..) et ce sans chercher à remettre les dits mineurs aux services chargés de leur protection* ».

Nos organisations, présentes de longue date dans la région, ont documenté et alerté à de nombreuses reprises les autorités françaises quant aux nombreuses violations des droits fondamentaux des personnes exilées à la frontière franco-italienne. Face aux défaillances répétées des autorités dans la protection de ces personnes (accès à la procédure d'asile, mise à l'abri des mineurs non accompagnés, graves carences en matière de soutien médical malgré des appels à la mise en place d'une structure d'accueil d'urgence), des associations et des citoyens et citoyennes ont posé des actes de solidarité afin de venir en aide à des personnes dont l'intégrité et la dignité sont gravement menacées. Aujourd'hui, ces aidants solidaires sont poursuivis au lieu d'être soutenus dans leurs actions alors même qu'une décision du Tribunal administratif de Nice du 31 mars 2017 enjoignait la préfecture des Alpes Maritimes d'enregistrer la demande d'asile d'une famille érythréenne et mettait ainsi en lumière les pratiques en cours à la frontière, pour beaucoup, contraires au droit français.

Alors qu'il avait été affirmé en 2012 la fin du « délit de solidarité », nos organisations constatent une recrudescence des poursuites envers ces citoyens et citoyennes solidaires avec les personnes exilées, notamment dans la vallée de la Roya, alors qu'une reconnaissance et une immunité devraient leur être accordées pour ces actes nécessaires, désintéressés, solidaires et courageux. Nous appelons donc au soutien de Daniel Oudin, Françoise Gogois, Gérard Bonnet et René Dahon. Nous espérons que la décision de justice qui sera rendue participera à la reconnaissance de la solidarité comme une valeur fondamentale de notre société, et appelons à la fin des poursuites des citoyens et citoyennes solidaires.

Louise Avon
Vice-présidente du
Secours Catholique

Geneviève Jacques
Présidente de la
Cimade

Françoise Sivignon
Présidente de
Médecins du Monde